



PRESENTATION DE L'ACAME

NOTRE HISTORIQUE

L'ACAME est une association qui regroupe les centrales d'achats de médicaments essentiels de **22 pays d'Afrique**. Elle a été créée le **19 juillet 1996** sous la forme juridique d'**ASBL enregistrée au Burkina Faso**.

- En **2017**, l'ACAME a adopté son premier Plan stratégique pour la période 2017-2021.
- Depuis janvier 2018, elle est devenue un **Acteur non-étatique de l'OMS**.
- En Juillet 2018, l'ACAME a signé son **accord de siège** avec le gouvernement du Burkina Faso. Un accord qui fait du siège de l'association à Ouagadougou au Burkina Faso.

NOTRE MISSION

La mission de l'ACAME est de contribuer à améliorer les performances des Centrales nationales d'achats membres, afin de rendre disponibles et accessibles géographiquement et financièrement les médicaments essentiels de qualité dans leurs pays respectifs par :

- Le plaidoyer et la promotion auprès des partenaires et institutions,
- La solidarité et le réseau entre les CNA membres,
- Le renforcement des capacités des membres sur des thématiques clés centrées sur les fonctions métiers et fonctions supports des CNA

NOS OBJECTIFS:

Les objectifs de l'ACAME :

- Défendre et promouvoir les intérêts professionnels et moraux de ses membres ;
- Créer des liens de solidarité entre ses membres ;
- Contribuer à l'approvisionnement régulier des pays africains en médicaments essentiels de qualité et à moindre coût ;
- Adopter progressivement une politique commune d'approvisionnement en médicaments essentiels génériques de qualité ;
- Aider à la création des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels (CNA) dans les pays ou régions d'Afrique où il n'en existe pas encore ;

- Promouvoir la prescription, la dispensation et l'utilisation rationnelle des médicaments essentiels génériques ;
- Entreprendre toute autre activité se rapportant à ses objectifs.

NOS MEMBRES EN 2019

En **2019**, l'ACAME compte **22** pays membres par l'intermédiaire de leurs centrales nationales d'achats (*Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, RD Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie*). **Ses membres actifs sont des Centrales d'Achats en médicaments essentiels publics ou d'utilité publique, reconnue par le Gouvernement de son pays, représentées par leurs directeurs généraux respectifs.**

NOS ORGANES CLES

Les règles et le fonctionnement de l'association sont régis par un règlement intérieur qui fixe et complète les conditions d'application des statuts.

En tant qu'Asbl, les organes de gouvernances de l'ACAME sont :

- L'Assemblée Générale : instance souveraine de l'ACAME, elle traite des problématiques des centrales membres par des sessions publiques et des sessions à huit-clos (réservés à ses membres).
- Le Bureau Exécutif avec un Président, un Vice-Président et une Secrétaire Permanente : exerce les fonctions dévolues à l'assemblée dans l'intersession entre 2 Assemblées Générales.

Le **Secrétariat Permanent** : poste occupé statutairement par le Dr Anne Maryse K'HABORE, Directrice générale de la centrale d'achats abritant le *siège de l'association*, en l'occurrence la **CAMEG du Burkina Faso**. L'ACAME est donc administrée par une Secrétaire Permanente.

La durée des mandats du **Président** et du **Vice-président** est d'un an (**01**) selon l'usage, et ces fonctions sont tournantes. Depuis mars 2018, la présidence est occupée par la NPSP (Cote d'Ivoire).